

REGLEMENT PARTICULIER

35^{ème} COURSE DE COTE de FONT ROMEU

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB 66 (**ASAC 66**)

Organise les 4 et 5 août 2018, en tant qu'organisateur administratif, et avec le concours du **FONT ROMEU RALLYE TEAM** en tant qu'organisateur technique.

Sous le patronage de la ville de FONT ROMEU – ODEILLO - VIA

Une compétition automobile régionale à Participation Etrangère Autorisée, dénommée :

35^{ème} COURSE de CÔTE de FONT ROMEU

Cette compétition compte pour : la Coupe de France de la Montagne 2018, le Championnat de la Ligue OCCITANIE - MEDITERRANEE 2018, le TROPHEE des PYRENEES 2018

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue OCCITANIE - MEDITERRANEE sous le numéro CC7/2018 en date du 22 mai 2018, et enregistré à la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Observateur Ligue OCCITANIE-M : Mme CHANTAGREL Nathalie....Licence n°19549/0801

Président du Collège des Commissaires Sportifs M.CAMMAN Michel..... Licence n°1465/0816

M.PETIT Jean-Paul.....Licence n°3139/0706 _____

Commissaires Sportifs M.BOBO Jean-Pierre.....Licence n°25315/0816 _____

Directeur de Course M.CIER Marc.....Licence n°2942/0706__

Directeurs de Course Adjoints Mme GRAUBY Delphine.....Licence n°163789

Commissaire Technique responsable M.OTTAVI Jean-Michel.....Licence n°1534/0816_____

Commissaires Techniques adjoints M.SPINELLI Tony.....Licence n°40858/0816_____

M.PERIE Yves.....Licence n°34790/0909_

M.ROLLAND Jean-Pierre Licence n° 2694/0805

Responsable des Vérifications Administratives M. BLANC AlainLicence n°2538/0816

Médecin responsable M.CAMARASA Jean

Chargé de la mise en place des moyens M.LAFON RenéLicence n°38126/0816

Chargés des relations avec les concurrents (CS) M.DESSENS Alain..... .. Licence n°/0816 _____

M.LEFOLLThierry...Licence.n°_58387/0809_____

Mme CARBOU Véronique licence n° 119788/0816

Chargé des Commissaires de route M.DUBAUX Stéphane.....Licence n°

Chronométrateur

M.REY Florent.....Licence n°205216/0816_____

Classements

M. FABRE Laurent

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **mardi 31 juillet 2018 à minuit**

Publication de la liste des engagés le 1 août à 12 heures.

Vérifications administratives le samedi 4 août 2018 de 14h00 à 18h00

Vérifications techniques le samedi 4 août de 14h15 à 18h15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 4 août à 20h00 heures.

Briefing des pilotes et des commissaires chef de poste le dimanche 5 août à 07h45 sur la ligne de départ : **Présence obligatoire**

Essais non chronométrés le 5 août de 08h00 à 09h00

Essais chronométrés le 5 août de 09h15 à 12h00

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 5 août à 12h30 heures.

Course

- 1^{ère} montée le 5 août à partir de 14h00.....
- 2^{ème} montée le 5 août à partir de 15h00
- ***Eventuellement, une 3^{ème} montée le 5 août 2018 à la fin de la 2^{ème} montée si les horaires le permettent.***

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le 5 août à 18h00 heures à la salle des Fêtes d'Odeillo

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 4 août 2018 à 17h00 heures.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 4 août 2018 de 14h00 à 18h00 heures, CASINO de Font Romeu

Vérifications techniques le 4 août de 14h15 à 18h15 heures, Parking de l'Office du Tourisme Ft Romeu

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : DOZIERES

Adresse : ZA 66620 EGAT.....

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 4 août à 18h00 heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 4 août à 17h00 heures.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

1.5.1P. Le parc concurrents pour les **voitures fermées** se trouvera sur le parking du Pont des Cochons, et sera accessible à partir de 16h00 le 4 août 2018.

Le parc concurrents pour les **voitures ouvertes** se trouvera sur le CD 618, au-delà du parking, et sera accessible à partir de 07h30 le 5 août 2018.

Les remorques seront stationnées dans les parcs concurrents

1.5.2P. Le Parc d'Arrivée final se trouvera parking de la mairie à ODEILLO. Il est obligatoire pour **tous** les concurrents classés, sous peine d'exclusion.

1.5.3P. Les double-montes sont autorisées

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard 2018 des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : **FONT ROMEU RALLYE TEAM** chez M. Serge LOUIS 17, rue des écureuils 66120 FONT ROMEU 06 70 98 18 97 – lleone1@sfr.fr jusqu'au mardi 31 juillet 2018 à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 300 €, réduits à **150 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard 2018 des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard 2018 des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard 2018 des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité 2018.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard 2018 des courses de côte..

Publicité obligatoire (non rachetable) : En cours de négociation fera l'objet d'un additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P DEMONSTRATION

Une démonstration de drift se déroulera sur le parcours de l'épreuve avant les montés d'essais et de course.

Les véhicules utilisés ainsi que les équipements des pilotes devront être conformes aux règlements FFSA en vigueur et avoir satisfaits aux contrôles techniques.

Ces automobiles restent sous l'autorité de la Direction de Course.

6.1.1P. PARCOURS

La course de côte de FONT ROMEU

La course se déroulera en 2 montées et éventuellement une troisième si les horaires le permettent.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard des Courses de Côte **2018**.

Départ : sur CD 618 au PONT des COCHONS pt GPS 42°29'52"N / 2°01'38"E

Arrivée : sur CD 618 point GPS 42°30'03"N / 2°02'09" E.....

Dénivelé : 110 m soit 3.75 %

Longueur du parcours : 1300 m

Modalités de retour au départ en convoi sous les ordres du Directeur de Course

Parc de départ : sur CD 618, 50 m avant le départ au lieu-dit PONT des COCHONS

Parc d'arrivée : Parc d'arrivée finale parking de la Mairie ODEILLO

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès au départ en file sur CD 618 depuis le Parc d'Assistance.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur CD 618 au lieu-dit Pont des Cochons.....

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte **2018**.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrents pour les **voitures fermées** se trouvera sur le parking du Pont des Cochons, et sera accessible à partir de 16h00 le 4 août 2018.

Le parc concurrents pour les **voitures ouvertes** se trouvera sur le CD 618, au-delà du parking, et sera accessible à partir de 07h30 le 5 août 2018.

Les remorques seront stationnées dans les parcs concurrents

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé parking de la Mairie ODEILLO

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : parking de l'Office du Tourisme Font Romeu
- pendant les essais et la course au parc départ à l'entrée de la pré-grille
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée parking de la Mairie Odeillo ...

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) : sur la ligne de départ

Lieu-dit PONT des COCHONS aux heures de la compétition

Téléphone permanence n° 06 61 38 70 90.....

Centre de secours le plus proche : SDIS

Lieu : FONT ROMEU..... Téléphone n° 18

Hôpital de PRADES tél. : 04 68 05 44 00 SAMU : 15

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne de départ le 5 août à 07h45

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard 2018 des courses de côte.

Procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard 2018 des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Il ne sera pas attribué de prix en espèces

Le vainqueur gagnera un engagement pour la 36^{ème} C/C de FONT ROMEU 2019. (non monnayable, non transmissible ni cessible et valable uniquement pour 2019).

Une coupe ou un trophée sera remis à chaque concurrent présent à la remise des prix

Des coupes ou des trophées récompenseront des commissaires.

La remise des prix se déroulera le 5 août 2018 à 18h30 à la salle des Fêtes d'ODEILLO.